



Organización Internacional del Café
Organização Internacional do Café
Organisation Internationale du Café

ED 1955/05

17 juin 2005
Original : anglais

F

Ressources destinées à la promotion

1. Le Directeur exécutif présente ses compliments aux Membres et, compte tenu de l'importance des activités de promotion dans le cadre de l'Accord de 2001 et de la nécessité de mettre en œuvre le Plan d'action visant à augmenter la consommation du café approuvé par le Conseil en septembre 2003 (document PC-13/03 Rev. 2), il souhaite les consulter au sujet des options disponibles pour mobiliser des ressources destinées à la promotion, qui pourraient être examinées aux réunions de l'OIC en septembre 2005.
2. Le Fonds de promotion (constitué à partir des contributions régulières des Membres exportateurs en vertu des accords précédents) dispose de ressources limitées pour les activités de promotion de la consommation du café (environ 270 000 dollars EU au 15 juin 2005). L'Article 34 de l'Accord dispose que les activités de promotion sont financées par des ressources qui peuvent être engagées par les Membres, les non membres, diverses organisations et le secteur privé au cours de réunions du Comité de promotion et que des projets de promotion spécifiques peuvent également être financés par des contributions volontaires de la part des Membres et d'autres.
3. Les options possibles comprennent notamment le rétablissement de contributions de tous les Membres à un nouveau fonds de promotion, une réunion pour les annonces de contributions, un financement ou un soutien en nature par des entreprises et des associations du secteur privé, et une coopération avec des bailleurs de fonds multilatéraux.
4. Selon une autre formule, des fonds pourraient être mobilisés uniquement au cas par cas, chaque projet fournissant un financement pour la supervision et l'évaluation. Les projets pourraient alors être soumis à des bailleurs de fonds ou à des institutions financières appropriés. Toutefois, il convient de noter que la mise au point de la plupart des projets nécessite un financement initial.

5. L'insuffisance actuelle des ressources humaines de l'Organisation pour encourager, coordonner et superviser les activités de promotion est une question séparée. L'expérience des années 90 nous indique que la disponibilité, même à temps partiel, d'un responsable qualifié en la matière est très utile pour mettre au point des activités pratiques.

6. Les Membres sont invités à communiquer leurs avis et leurs suggestions sur la voie à suivre, par écrit ou par courriel à info@ico.org **avant le 15 août 2005 au plus tard**, afin que le Directeur exécutif puisse faire rapport aux Membres sur le résultat de ces consultations à la réunion du Comité de promotion en septembre 2005.